

Comprendre l'intérêt d'une démarche paysagère : un outil de planification urbaine et de gouvernance territoriale

EN RÉSUMÉ :

Le paysage et l'écologie ne se limitent pas à un rôle esthétique. Ils constituent de véritables ressources stratégiques pour les collectivités. Porteurs de valeurs patrimoniales, écologiques, sociales, sanitaires ou économiques, ils offrent un cadre solide pour organiser la ville et structurer les projets urbains. Intégrés dès le début du mandat à travers la démarche paysagère via le « Plan Paysage et Écologie », ces leviers permettent de transformer diagnostics et ambitions en actions concrètes, cohérentes et durables, tout en fédérant élus, techniciens et habitants autour d'un projet de territoire partagé et résilient.

Paysage et écologie : refonder la fabrique de la ville par une approche stratégique en début de mandat

Le début d'un mandat municipal constitue un moment charnière pour les collectivités territoriales. C'est un temps décisif, où se construisent les grandes orientations politiques, où s'esquissent les priorités d'investissement et où se posent les bases de la gouvernance territoriale pour les années à venir.

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique, la raréfaction des ressources, l'érosion de la biodiversité, les crises sociales, sanitaires, territoriales, les élus locaux sont appelés à renouveler leurs pratiques et à repenser les fondements mêmes du projet de territoire.

Dans ce cadre, le paysage et l'écologie apparaissent comme des leviers stratégiques parfois sous-estimés. Loin d'être de simples objets d'aménagement ou

des variables d'ajustement, ils constituent de véritables outils de lecture, de structuration et de projection du territoire. Les intégrer au cœur de la fabrique de la ville permet non seulement de répondre aux enjeux contemporains, mais aussi de redonner du sens et de la cohérence à l'action publique locale.

Le paysage, une ressource stratégique aux valeurs multiples

A. Le paysage comme patrimoine vivant et socle identitaire

Le paysage constitue une mémoire collective inscrite dans l'espace. Il est le résultat d'un long processus d'interactions entre les milieux naturels, les activités humaines, les formes urbaines et rurales, ainsi que les choix politiques successifs. À ce titre, il ne peut être réduit à une image ou à un décor figé : il est un patrimoine vivant, évolutif, qui se transforme au fil du temps en concentrant les richesses, tout en conservant des structures héritées qui fondent l'identité du territoire.

Pour les collectivités, reconnaître la valeur patrimoniale du paysage signifie dépasser une logique de protection ponctuelle ou symbolique. Il s'agit d'identifier les éléments paysagers structurants, reliefs, vallées, trames végétales, paysages agricoles, fronts bâtis, réseaux d'eau, et de les considérer comme des supports de projet. Ces composantes forment l'ossature du territoire et constituent un socle à partir duquel les transformations peuvent être pensées de manière fine et cohérente.

Cette approche permet de construire un récit territorial partagé, ancré dans l'histoire et ouvert sur l'avenir. Le paysage devient alors un outil de lisibilité politique : il aide à expliquer les choix d'aménagement, à inscrire les projets dans une continuité compréhensible et à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants. En ce sens, il contribue directement à la cohérence et à la légitimité de l'action publique.

B. Une valeur écologique indissociable des dynamiques paysagères

Le paysage est l'expression visible des systèmes écologiques. Il rend perceptibles

les interactions entre le sol, l'eau, la végétation, la biodiversité et le climat, tout en révélant l'impact des usages humains sur ces équilibres. Cette dimension en fait un outil privilégié pour dépasser une approche sectorielle de l'écologie et adopter une vision globale et systémique du territoire.

À travers une lecture paysagère, les collectivités peuvent comprendre le fonctionnement écologique d'ensemble : continuités biologiques, zones de fragilité, espaces de résilience, relations entre milieux naturels, agricoles et urbanisés. Le paysage permet ainsi d'anticiper les effets du changement climatique, d'orienter les choix d'urbanisation, de hiérarchiser les espaces à préserver, à renaturer ou à transformer.

Intégrer cette valeur écologique dès l'amont des projets favorise des décisions plus robustes et durables. Le paysage devient un véritable outil d'aide à la décision, capable de relier biodiversité, sobriété foncière, gestion de l'eau et adaptation climatique dans une même logique territoriale.

C. Paysage, santé environnementale et qualité de vie

Le paysage joue un rôle central dans la santé environnementale et la qualité de vie des populations. Il influence directement le bien-être physique et psychologique des habitants par la qualité des ambiances, l'accès à la nature, la présence de végétation et d'eau, ainsi que par les possibilités de déplacements et de pratiques de plein air qu'il offre.

Dans un contexte marqué par les crises sanitaires et climatiques, le paysage apparaît comme un levier de prévention. Il contribue à la régulation thermique, à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, à la réduction du stress et à la promotion des mobilités actives. Les paysages du quotidien, rues, places, chemins, espaces agricoles et naturels de proximité, deviennent ainsi des déterminants majeurs de la santé publique.

Pour les collectivités, intégrer le paysage dans les politiques publiques revient à agir sur les causes environnementales des inégalités de santé, en garantissant un accès équitable à des cadres de vie de qualité. Cette approche sensible et qualitative complète les politiques sanitaires traditionnelles et inscrit la santé dans une vision territoriale globale.

D. Une valeur sociale et citoyenne souvent sous-estimée

Le paysage est avant tout un espace vécu. Il structure les usages quotidiens, les pratiques sociales, les loisirs, les déplacements et les lieux de rencontre. En tant que bien commun, il participe à la construction du lien social et à l'appropriation du territoire par ses habitants.

Les démarches paysagères offrent un cadre particulièrement propice à la participation citoyenne. Le paysage constitue un langage partagé, accessible à tous, qui permet d'exprimer des perceptions, des attachements et des attentes parfois absents des diagnostics techniques classiques. En mobilisant les habitants autour de leur cadre de vie, ces démarches favorisent la compréhension mutuelle, la construction de compromis et l'acceptabilité des projets.

Cette dimension sociale et citoyenne est essentielle pour apaiser les tensions liées aux transformations territoriales. Le paysage devient alors un outil de médiation et de gouvernance, renforçant la légitimité des décisions publiques et la cohésion autour du projet de territoire.

E. Une valeur économique, entre résilience et attractivité

Le paysage constitue également un levier économique stratégique. En intégrant les logiques paysagères et écologiques en amont, les collectivités peuvent anticiper et réduire les impacts de phénomènes tels que l'érosion et la fertilité des sols, les inondations,...

Cette approche permet de générer des coûts évités significatifs, notamment en matière de réparation d'infrastructures, de gestion des crues, de restauration des sols dégradés ou de compensation des pertes agricoles. Les milieux naturels et paysagers rendent en effet des services écosystémiques essentiels : régulation hydrologique, stabilisation des sols, maintien de la fertilité, atténuation des îlots de chaleur, dont la disparition ou l'altération de la qualité impliquerait des coûts de remplacement élevés, correspondant aux investissements techniques ou aux dispositifs artificiels nécessaires pour assurer des fonctions équivalentes.

Par ailleurs, la qualité des paysages génère des bénéfices économiques directs et indirects. Elle contribue à la qualité des sols et à la performance des systèmes agricoles, renforce l'attractivité territoriale, soutient le développement touristique et valorise l'image du territoire. Elle ouvre également des perspectives de diversification des revenus agricoles, notamment à travers l'agrotourisme, les circuits courts ou les productions sous signes de qualité, en lien avec un cadre

paysager préservé et lisible.

Dans un contexte de concurrence entre territoires, le paysage devient ainsi un facteur différenciant et un investissement à long terme. Il ne relève pas d'une dépense d'agrément, mais d'une stratégie de résilience et de création de valeur, fondée à la fois sur les coûts évités liés à la prévention des dégradations environnementales, sur la limitation des coûts de remplacement des services écosystémiques et sur la génération de bénéfices économiques durables, au service du développement territorial.

Une ressource transversale au service du projet politique

Le paysage et l'écologie se sont progressivement imposés comme des objets pleinement politiques, au cœur des choix structurants du projet de territoire. Ils traduisent une vision du développement, engagent des arbitrages et donnent à voir, de manière concrète et lisible, les orientations d'un mandat en matière de transition écologique, de qualité de vie, de justice territoriale et de résilience. Par leur dimension transversale, ils constituent également de puissants leviers d'action publique, capables de décloisonner les politiques sectorielles et de renforcer la cohérence entre urbanisme, mobilités, habitat, économie, agriculture, environnement et santé.

En s'appuyant sur les structures paysagères et les fonctionnements écologiques, les collectivités disposent d'un cadre d'arbitrage robuste, leur permettant de hiérarchiser les priorités, de sécuriser les investissements et d'inscrire leurs décisions dans le temps long.

Parce qu'ils touchent directement au cadre de vie et à l'expérience quotidienne du territoire, le paysage et l'écologie jouent enfin un rôle central dans la relation entre élus, techniciens et habitants, en facilitant la compréhension des enjeux, l'adhésion aux projets et la construction d'un récit partagé. Encore faut-il que cette ambition politique se traduise dans une démarche structurée, capable de transformer une vision transversale en orientations claires et en actions opérationnelles. C'est précisément l'objectif de la démarche paysagère, et en particulier du « **Plan**

Paysage et Écologie », qui constitue l'outil stratégique permettant d'ancrer durablement le paysage et l'écologie au cœur de la gouvernance territoriale et de la fabrique de la ville.

La démarche paysagère par le « Plan Paysage et Écologie » : un outil stratégique et opérationnel

C'est dans cette logique que s'inscrit la démarche paysagère, notamment à travers le Plan de paysage, telle que je le présente et le développe dans mon ouvrage « *Politique paysagère, pour une ville verte et durable* » aux éditions berger-levrault. Le paysage y est conçu comme un outil de gouvernance territoriale, au service d'un projet de développement durable et résilient.

Le Plan « Paysage et Écologie » ne se limite pas à un document esthétique ». S'il s'articule étroitement avec les outils de planification, dont le PLU ou le PLUi. Il s'en distingue par sa vocation transversale et évolutive. Il repose sur une démarche collective associant élus, services techniques, experts, acteurs locaux et habitants.

Ce plan permet :

- d'élaborer un diagnostic partagé, croisant données objectives et perceptions sensibles,
- de définir une vision paysagère à long terme,
- de décliner cette vision en orientations stratégiques et en actions opérationnelles,
- d'accompagner la mise en œuvre des projets et d'en évaluer les effets dans le temps.

Par cette approche, le paysage devient le socle d'un véritable projet de territoire, soutien réel à la planification urbaine, articulant vision stratégique et actions concrètes, ambition politique et faisabilité opérationnelle.

Découvrez-en davantage sur la dimension opérationnelle de la démarche paysagère en consultant la fiche "[La démarche paysagère pour animer et coordonner la transition écologique](#)".

En conclusion :

Engager une démarche paysagère en début de mandat offre aux collectivités un cadre clair et fédérateur. Elle permet de se projeter dans le temps et l'espace, de hiérarchiser les priorités, de donner de la cohérence aux projets et de sécuriser les choix politiques sur le plan financier notamment. C'est également le support d'un récit partagé avec les acteurs qui font et vivent la ville, ce qui est un générateur de sens et cohésion.

Dans un contexte de transitions multiples, notamment écologique et énergétique, le paysage et l'écologie ne sont plus des options. Ils constituent des outils structurants pour penser la ville et les territoires autrement, en conciliant développement, qualité de vie et respect des limites environnementales. Pour les élus et les techniciens, ils offrent une opportunité majeure : celle de refonder la fabrique de la ville autour d'un projet de territoire partagé, durable, résilient et robuste.

Ce contenu vous fait réagir ? Partagez-le.